



Convention on
Biological Diversity



WCMC



CRÉER UN AVENIR POSITIF POUR LA NATURE

LA CONTRIBUTION DES AIRES PROTÉGÉES ET DES AUTRES
MESURES DE CONSERVATION EFFICACES PAR ZONE

Auteurs

PNUD : Nicole DeSantis, Jamison Ervin, et Alanah Lewis

Secrétariat de la CDB : Patrick Gannon, Megan Schmidt, et Sarah Stephen

PNUE-WCMC : Heather Bingham, Osgur McDermott-Long, Lauren Weatherdon et Edward Lewis

Citation: PNUD, SCDB & PNUE-WCMC (2021). Créer un avenir positif pour la nature : La contribution des aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone. PNUD : New York, NY.

Copyright © PNUD, le Secrétariat de la CDB et le PNUE-WCMC.

Novembre 2021

Tous droits réservés

Design par : Kimberly Koserowski, First Kiss Creative LLC

Photos : cover page, Alex Fine

page de couverture, Alex Fine

pg 16-17, Lauréat du Prix Équateur 2017, Raja Ampat

pg 19, Lauréat du Prix Équateur 2020, Salween Peach Park

pg 20, Lauréat du Prix Équateur 2020, Boon Reaung

pg 23, Lauréat du Prix Équateur 2020, Nashulai Maasai Conservancy

pg 24-25, Neil Palmer/CIAT

pg 37, Lauréat du Prix Équateur 2020, Alanza Ciebo, Mitch Anderson

pg 39, Gregiore Dubois

pg 43, Lauréat du Prix Equateur 2002, Asociación de Forestería Comunitaria Utz Che

pg 48, Cambodge, Roland Crowley

pg 50, lauréat du Prix Équateur 2021, Aadhimalai Pazhangudiyinar Producer Company Limited

pg 59, Lauréat du Prix Equateur 2017, Kuruwitupgs 60-61, Lauréat du Prix Equateur 2017, Mikoko Pamoja

pg 66, Lauréat du Prix Équateur 2002, Asociación de Forestería Comunitaria Utz Che

pg 72-73, Lauréat du Prix Équateur 2020, Alanza Ciebo, Mitch Anderson

pg 77, Lauréat du Prix Equateur 2020, Vie Sauvage

pg 90, Lauréat du Prix Équateur 2002, Asociación de Forestería Comunitaria Utz Che

pg 93, Lauréat du Prix Équateur 2020, Nashulai Maasai Conservancy

Avertissement

Les appellations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Rien dans cette publication ne doit être interprété comme représentant nécessairement les opinions du SCDB ou du PNUD.

La préparation de ce rapport a été généreusement soutenue par : le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ; la Commission européenne ; le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; et le gouvernement du Japon (Japan Biodiversity Fund). Ce rapport ne reflète pas nécessairement leurs opinions.

Cette publication peut être reproduite à des fins éducatives ou non commerciales sans autorisation spéciale des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Le SCDB et le PNUD apprécieraient de recevoir une copie de toute publication utilisant ce document comme source.

REMERCIEMENTS

Cette publication est le produit final d'un effort de collaboration entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement - Centre de surveillance de la conservation de la nature (PNUE-WCMC).

Nous remercions tout particulièrement Scott Atkinson, spécialiste technique et expert en planification spatiale de la biodiversité au PNUD, qui a élaboré toutes les cartes spatiales de la publication.

Un certain nombre de fonctionnaires des Nations Unies ont généreusement donné de leur temps pour réviser le rapport et fournir des commentaires techniques. Leur coopération est grandement appréciée. Il s'agit de : Neil Burgess, scientifique en chef, PNUE-WCMC ; Lauren Weatherdon, administrateur de programme principal, PNUE-WCMC ; Osgur McDermott Long, gestionnaire de données et administrateur de programme, PNUE-WCMC ; Edward Lewis, administrateur de programme, PNUE-WCMC ; Terence Hay-Edie, spécialiste de la biodiversité, PNUD ; Di Zhang, analyste de l'aménagement du territoire, PNUD ; Edjigayehu Seyoum-Edjigu, conseiller technique/consultant, SCBD ; et Antonio Q»Apaj Conde Choque, responsable associé de la gestion du programme, SCBD.

Nous remercions également Joji Carino, conseiller principal en politiques - Forest Peoples Programme, pour avoir révisé certains chapitres et fourni de précieuses informations.

Nous tenons également à souligner l'immense contribution que le Dr Sarat B. Gidda, ancien responsable principal de la gestion du programme et chef de l'unité Biodiversité, science, politique et gouvernance, a apportée à l'avancement du programme des aires protégées tout au long de sa carrière. L'amélioration des aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, ainsi que la réalisation de ce rapport, peuvent être largement attribuées à ses efforts inlassables et à son engagement à travailler avec les Parties, les experts et les organisations afin de garantir que les progrès vers la réalisation de l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité deviennent une réalité.

Un certain nombre de fonctionnaires nationaux, dont les points focaux nationaux de la CDB, représentant les pays couverts par le rapport, ont coopéré à la collecte de données actuelles et non publiées. Nombre d'entre eux ont également fourni des commentaires sur les dossiers nationaux, qui ont alimenté le rapport, et se sont rendus disponibles pour des consultations afin de garantir l'exactitude des informations. Leur temps et leur soutien sont grandement appréciés par toutes les agences.

L'équipe remercie également Kimberly Koserowski, First Kiss Creative LLC, qui a conçu la couverture et la mise en page du rapport, et Rachael Phillips, spécialiste en communication du PNUD, qui a conçu les infographies.



RÉSUMÉ EXECUTIF

I. L'avenir positif pour la nature et la contribution des aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone

Les aires protégées (AP) sont des outils essentiels pour la conservation de la biodiversité. La dernière décennie a vu l'incroyable croissance de la couverture du réseau mondial d'AP, faisant des progrès significatifs vers les aspects de couverture de l'Objectif d'Aichi 11 pour la biodiversité. La conservation par zone est reconnue comme un élément crucial pour parvenir à un avenir positif pour la nature, pour la résilience de la planète et de la biodiversité, ainsi que pour l'humanité. Aujourd'hui, le processus de développement du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est en cours, un cadre qui devrait être adopté lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, avec une vision 2050 de « vivre en harmonie avec la nature ».

Pour atteindre les cibles et objectifs de biodiversité post-2020, la contribution d'autres mesures de conservation efficaces par zone (abrégé en « OECM ») et des terres, qui sont collectivement détenues et utilisées par des peuples autochtones et des communautés locales (abrégé en « PACL » ou « IPLC » en anglais), sera essentielle. Une définition de l'OECM a été adoptée lors de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des avis scientifiques et techniques sur les critères de leur identification. Il y a de plus en plus de preuves des avantages importants fournis par les territoires, les terres et les eaux des PACL. Il existe également de plus en plus de preuves des avantages significatifs fournis par les territoires, les terres et les eaux des PACL. C'est l'occasion d'identifier et de reconnaître pleinement ces sites en dehors des zones officiellement protégées pour leur contribution importante aux efforts mondiaux de conservation.

L'amélioration de la couverture et de la qualité des AP et des OECM apportera des avantages directs et des avantages co-bénéfiques significatifs, en fournissant un soutien fondamental pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD 6), y compris la réduction de la pauvreté (ODD 1), la sécurité alimentaire (ODD 2), la bonne santé et le bien-être (ODD 3), la sécurité de l'eau (ODD 6), les moyens de subsistance durables et la croissance économique (ODD 8), la vie sous l'eau (ODD 14), et la vie terrestre (ODD 15), entre autres. Les AP et OECM, grâce à des approches écosystémiques, contribuent davantage à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation au changement climatique, et à la réduction des risques de catastrophes, en apportant des avantages substantiels à l'Accord de Paris (et à l'ODD 13) et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

II. Aires protégées et OECM : situation actuelle et possibilités d'action

Couverture terrestre et marine

- **Statut :** En mai 2021¹, les AP et OECM couvraient 16,65% de la superficie terrestre non antarctique. Les AP et OECM marines et côtières couvrent 7,74% de l'océan, atteignant 18% de l'océan

1 The latest statistics are available at www.protectedplanet.net

si l'on considère uniquement les zones marines relevant de la juridiction nationale. Des données historiques indiquent que les terres des PACL dans 31 pays couvrent près de 10% des zones terrestres non antarctiques et 0,7% des zones côtières et marines, bien que les estimations de la couverture totale des territoires, des terres et des eaux des PACL soient beaucoup plus élevées.

- **Possibilités d'action** : 26 Parties sont en train de mettre à jour leurs données dans la WDPA ou WD-OECM, et beaucoup d'autres prévoient de le faire dans les mois à venir. Des efforts sont nécessaires pour identifier toute AP non signalée, et pour reconnaître les OECM et signaler ces sites dans la base de données mondiale appropriée. À l'avenir, à mesure que de nouvelles AP et OECM seront prévues, l'accent pourrait être mis sur les zones intactes qui ne sont pas actuellement protégées, tout en abordant les éléments de qualité restants. La mise en place de nouvelles AP et OECM devrait se faire de manière participative et respectueuse des droits des PACL et des parties prenantes.

Représentativité écologique

- **Statut** : À l'échelle mondiale, il existe 826 écorégions terrestres non antarctiques, 232 écorégions marines, et 37 provinces pélagiques. De ce nombre, 43,7% des écorégions terrestres (361) ont une couverture d'au moins 17% d'AP et de l'OECM rapportées, tandis que 47,4% des écorégions marines (110) et 10,8% des provinces pélagiques (4) ont une couverture d'au moins 10%. La moitié des écorégions terrestres chevauchent les terres des PACL reconnues par les gouvernements de 31 pays.
- **Possibilités d'action** : accroître la protection dans les écorégions terrestres et marines et les provinces pélagiques qui ont des niveaux de couverture plus faibles par l'AP et l'OECM, comme les 104 écorégions terrestres, 77 écorégions marines et 13 provinces pélagiques qui ont actuellement moins de 3% de protection.

5

Zones importantes pour la biodiversité

- **Statut** : À l'échelle mondiale, il existe 16 343 zones clés pour la biodiversité (abrégié en « KBA ») et 591 zones marines d'importance écologique ou biologique ; la couverture moyenne par AP et OECM est de 43,3% et 8,3%, respectivement. Il y a 1 240 KBA, qui chevauchent les terres de la IPLC reconnues par les gouvernements.
- **Possibilités d'action** : Accroître la protection des KBA ; la priorité pourrait être accordée aux 6 298 KBA qui ont une couverture de <2% par rapport aux AP déclarées et aux OECM.

Zones importantes pour les services écosystémiques

- **Statut** : À l'échelle mondiale, 24,57% de la biomasse aérienne mondiale, 20,86% de la biomasse souterraine mondiale, 15,44% du carbone organique du sol, et 7,07% du carbone des sédiments marins sont détenus dans les domaines des AP et des OECM. Plus de 10% du carbone total de la biomasse terrestre est stocké dans les terres des PACL, y compris celles reconnues et non reconnues par les gouvernements. La protection moyenne des bassins versants dans 19

sous-régions géographiques est de 21,9% ; les valeurs pour les différentes sous-régions vont de 2,9% à 56,7%.

- **Possibilités d'action :** Elaborer ou identifier des indicateurs qui aideront à évaluer la conservation des zones importantes pour les services écosystémiques. En ce qui concerne le carbone, l'augmentation de la couverture des AP et OECM dans les zones marines et terrestres à fort stock de carbone, et l'amélioration de la gestion de tous les sites, contribueraient à garantir les avantages de la séquestration du carbone. Pour les ressources en eau douce, l'amélioration de la protection des bassins versants et du couvert forestier, et la réduction des pertes forestières dans les bassins versants, peuvent apporter des avantages significatifs pour l'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau, ainsi que pour la gestion des eaux pluviales et la réduction des risques de catastrophes.

Connectivité et intégration

- **Statut :** En janvier 2021, la couverture mondiale des terres protégées (y compris les OECM) était de 7,84%. Sur la base d'un indicateur différent de la connectivité (l'indice PARC-Connectedness), la connectivité mondiale des AP terrestres en 2019 était de 0,51 (sur une échelle de 0 à 1). À ce jour, il n'existe pas d'évaluation globale de la connectivité des AP marines et des OECM.
- **Possibilités d'action :** Accroître la couverture des AP et des OECM afin de réduire les impacts de la fragmentation ; lorsque la connectivité est déjà élevée, l'accent pourrait être mis sur la gestion des AP et OECM pour améliorer et maintenir la connectivité. La restauration et l'amélioration de la gestion des aires non protégées peuvent également être nécessaires pour garantir les avantages des AP et des OECM.

Gouvernance équitable

- **Statut :** À l'heure actuelle, 84,0% des AP déclarées sont régies par des gouvernements, 1,8% par une gouvernance partagée, 6,8% par une gouvernance privée, et 0,5% par une gouvernance des PACL (les autres n'ont pas leur type de gouvernance déclaré). Pour les OECM, il s'agit de 64,5% d'administrations publiques, 21,6% de parts partagées, 3,2% de particuliers, 1,7% de PACL.
- **Possibilités d'action :** Accroître le reporting pour les AP et les OECM dans le cadre d'une gouvernance partagée et des PACL, avec le consentement des dépositaires. Étant entendu que de simples évaluations de la diversité de la gouvernance fournissent un aperçu limité de l'équité des AP et OECM, des efforts accrus sont nécessaires pour collecter des données sur la qualité de la gouvernance, l'équité, et les impacts sociaux de la conservation par zone.

Efficacité de la gestion des aires protégées

- **Statut :** En mai 2021, 4,5% de la superficie des AP terrestres et 14,0% de la superficie des AP marines et côtières dans les eaux nationales avaient terminé les évaluations de l'efficacité de la

gestion des aires protégées. Au total, 42 Parties à la CDB ont dépassé l'objectif de 60% d'évaluations de l'efficacité de la gestion des AP terrestres ; 30 Parties ont atteint l'objectif en matière des AP maritimes.

- **Possibilités d'action :** Accroître l'achèvement et la production de rapports sur l'efficacité de la gestion pour des AP terrestres et marines et les OECM. Étant dit qu'il n'est pas adéquat de rendre compte des évaluations terminées, des efforts devraient être déployés pour s'assurer qu'une gestion efficace est mise en œuvre et réalisée, et que les résultats en matière de biodiversité font l'objet d'un suivi.

Engagements, politiques et projets nationaux

Les Parties se sont engagées à accroître la couverture des AP et des OECM tout au long de la dernière décennie et, s'ils sont achevés comme prévu, ces engagements pourraient encore augmenter la couverture mondiale de millions de km², et offrir des avantages pour d'autres éléments de qualité. Une analyse de 356 projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-5 et FEM-6) approuvés dans 131 pays a indiqué qu'en moyenne, chaque projet bénéficiait de 4 à 5 éléments de l'Objectif d'Aichi 11 pour la biodiversité, principalement une gouvernance équitable et une intégration dans le paysage et le paysage marin plus larges. Pour 65 projets du Fonds vert pour le climat (FVC), la contribution a été principalement à l'intégration dans le paysage et le paysage marin plus larges et à l'efficacité de la gestion. Une analyse distincte de 1 043 documents d'orientation, provenant de 51 pays, sur la nature, le climat et le développement durable avec des liens potentiels avec l'objectif 11, a montré que les politiques se concentraient le plus souvent sur l'atténuation du changement climatique et l'intégrité des écosystèmes.

III. Les avantages des AP et des OECM

Une gestion efficace et une gouvernance équitable des AP et des OECM peuvent améliorer la conservation de la biodiversité et fournir une vaste gamme d'autres avantages. Les avantages directs de la biodiversité comprennent une richesse et une abondance accrues des espèces (Gray et al., 2016) et une diminution du risque d'extinction. L'augmentation mondiale de la couverture marine des AP et des OECM au cours de la dernière décennie a considérablement amélioré la couverture des coraux formant des récifs, ainsi que la couverture des mangroves menacées, des herbiers marins, des mammifères marins, et des poissons osseux (Maxwell et al., 2020).

Certains des co-avantages les plus importants fournis par les AP et les OECM concernent la fourniture d'approches écosystémiques pour l'atténuation du changement climatique et la réduction des risques de catastrophes. La protection et la restauration des écosystèmes fournissent des puits de carbone importants et pourraient fournir une partie importante des réductions d'émissions nécessaires pour stabiliser le réchauffement bien en dessous de 2°C (Griscom et al., 2017). Des écosystèmes sains et intacts peuvent aider à réduire les risques de catastrophes. Les mangroves et les récifs coralliens permettent de réduire considérablement les dommages causés aux collectivités par des phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations et les tempêtes (Mercer et

Salem, 2012) ; la végétation riveraine et côtière stabilise les rivages et les berges grâce au contrôle de l'érosion (Ruitenbeek, 1992) ; et les montagnes et les pentes boisées intactes peuvent protéger des glissements de terrain et des avalanches en stabilisant les sédiments (Dudley et al., 2015).

La protection des écosystèmes par les AP et les OECM, qui sont une source vitale d'eau propre, augmentera également la sécurité de l'eau. La restauration et la protection des écosystèmes peuvent améliorer la rétention d'eau et la recharge des eaux souterraines, et les écosystèmes tels que les zones humides et les forêts peuvent améliorer la qualité de l'eau. Les AP et les OECM sont essentielles à la protection des populations de pollinisateurs, apportant une contribution essentielle à la sécurité alimentaire (Klein et al., 2007). Elles permettent aux populations de poissons de se régénérer, ce qui aurait des avantages significatifs pour les milliards de personnes qui dépendent du poisson comme principale source de protéines (FAO, 2016). Le tourisme basé sur la nature dans les AP offre des avantages économiques importants et contribue au maintien des moyens de subsistance ; tandis que les AP et les OECM ont également démontré qu'elles offrent des avantages pour la santé mentale (Buckley et al., 2019). Étant entendu qu'une grande partie du produit intérieur brut total du monde dépend fortement ou modérément de la nature et de ses services (WEF, 2020), les AP et les OECM sont essentielles.

Graphique 1. Les avantages directs et les avantages co-bénéfiques fournis par les AP et les OECM et la contribution de celles-ci aux Objectifs de développement durable.



IV. Envisager un avenir positif pour la nature : des points à retenir pour des aires protégées et des OECM plus efficaces et équitables

Pour parvenir à un avenir positif pour la nature, il sera nécessaire d'améliorer la qualité de les AP et des OECM. Pour ce faire, trois considérations importantes sont discutées :

1. Accroître la couverture, en donnant la priorité à la représentativité, à la connectivité et à la conservation des zones importantes pour la biodiversité ; une expansion équitable ; et des résultats efficaces en matière de gestion et de qualité dans les pays avec des AP et des OECM.
2. Intensifier la reconnaissance de la contribution des territoires, des terres et des eaux des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) et garantir les droits fonciers.
3. Intégrer les AP et les OECM dans les politiques et les cadres décisionnels nationaux.

Il est important que les AP et les OECM soient écologiquement représentatives, bien connectées, et se concentrent sur des domaines d'une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations. La prise en compte du niveau d'intégrité ou d'intégrité peut également aider à maintenir et à rétablir la connectivité là où elle a été perdue. Ces mesures doivent être appuyées par des améliorations de la gestion efficace et des mesures appropriées d'équité et de gouvernance. Il est nécessaire de ne plus se concentrer sur la quantité des AP et des OECM, afin de s'assurer que les sites existants et nouveaux sont gérés efficacement, et équitablement gouvernés pour la protection de la biodiversité et la fourniture d'autres avantages et co-avantages. Pour ce faire, il faudra peut-être élaborer et adopter de nouvelles approches pour l'évaluation du rendement du site. Le suivi et l'évaluation des progrès en matière de gouvernance équitable sont actuellement limités, mais doivent être au centre des préoccupations au cours de la prochaine décennie. Cela garantira la reconnaissance et la reconnaissance des droits et des valeurs des différents acteurs, afin de renforcer l'inclusion dans la prise de décision pour améliorer la transparence et la responsabilité, et d'améliorer le partage équitable des avantages et des coûts.

Pour s'assurer que les AP et les OECM sont bien gouvernées et équitables, il faudra reconnaître la contribution des territoires, des terres et des eaux des PACL. Toute augmentation de la couverture des AP et des OECM par la reconnaissance de la gestion existante des PACL doit être mise en œuvre avec le consentement des PACL, le respect de leurs droits, et doit s'accompagner d'une reconnaissance et d'un soutien appropriés. On estime que les PACL sont des intendants de 32% à 65% de la superficie terrestre mondiale ; cependant, la reconnaissance de leurs droits sur ces terres fait actuellement cruellement défaut, bien qu'ils contribuent déjà largement aux efforts mondiaux de conservation et à d'autres objectifs internationaux (Rights and Resources Initiative, 2015). Alors que la reconnaissance de ces terres et des droits de l'homme s'est améliorée ces dernières années, l'importance de procédures, de répartition et de reconnaissance équitables au sein des AP et des OECM est essentielle pour que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 soit atteint.

Enfin, il est essentiel d'intégrer la conservation par zone dans les politiques et les cadres décisionnels nationaux, ainsi que dans les plans et stratégies sectoriels. Ce processus d'intégration de la conservation de la biodiversité garantira la contribution de les AP et des OECM à la résolution des objectifs climatiques et des résultats du développement durable, en plus de faire face à la crise de

la biodiversité, comme discuté dans le chapitre 4. Ces efforts peuvent également impliquer diverses échelles spatiales (locales à mondiales) et s'appuieront sur des données biophysiques et socio-économiques solides fondées sur la science. Un exemple de cette approche est présenté avec le projet Essential Life Support Areas (ELSA) au Costa Rica.

En conclusion, dans l'espoir de parvenir à un avenir positif pour la nature, ce rapport souligne la nécessité d'intensifier les AP et les OECM équitables, représentatives et efficaces pour arrêter et inverser la perte continue de biodiversité mondiale, et récolter la vaste gamme d'avantages directs et de co-avantages décrits dans ce rapport. Pour y parvenir, il est essentiel que l'accent soit mis au-delà de la simple extension de la couverture de les AP et des OECM, afin de s'assurer que les sites sont écologiquement représentatifs et bien connectés, et de mettre davantage l'accent sur la gouvernance équitable et l'atteinte des résultats de conservation grâce à une gestion efficace, le tout intégré dans une approche fondée sur les droits. Il sera possible d'obtenir un plus grand éventail d'avantages en intégrant la conservation par zone dans les politiques et les cadres mondiaux, nationaux et locaux, parallèlement à un soutien financier accru et durable et au renforcement des capacités. Alors que les pays se préparent à négocier et à adopter un nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, il existe une pression pour s'assurer que cela réponde de manière adéquate aux problèmes urgents de notre époque, tels que la perte continue de biodiversité, les impacts du changement climatique, et les inégalités socio-économiques croissantes. Grâce à des efforts concertés et à la prise en compte des questions décrites dans ce rapport, nous pouvons collectivement mettre en œuvre les changements transformateurs nécessaires pour réaliser la Vision 2050 de vivre en harmonie avec la nature.

